



SOUTIEN AU FESTIVAL DE LA LANGUE REGIONALE BILINGO 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. HABIG donne procuration à M. STRAUMANN.
M. MULLER donne procuration à M. GRAPPE.
M. WITH donne procuration à Mme ORLANDI.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-11-2 du 18 mars 2016, relative à la politique de la promotion du bilinguisme
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'accorder une subvention forfaitaire d'un montant de 14 000 € à la Ville de Guebwiller au titre de la contribution à l'organisation de l'édition 2016 du Festival BILINGO qui s'est tenu du 21 mars au 6 juin ;
- décide de conditionner ce versement à la production d'un bilan final et des justificatifs des frais réellement engagés par la commune dans le cadre de cette édition 2016 ;

- précise que cette aide sera imputée au budget départemental 2016, programme E758, imputation 65-28-65734-2657-311.

LE PRÉSIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité